

Qu'est-ce que les besoins éducatifs spéciaux ?

Des besoins éducatifs spéciaux doivent être pris en charge pour les enfants et les jeunes dont les possibilités de développement et d'apprentissage sont depuis longtemps tellement altérées qu'ils ne peuvent pas être soutenus de manière adéquate en classe sans une assistance éducative spéciale.

Pour réussir leur apprentissage, ils ont besoin de conditions particulières et d'une aide individuelle qui vont au-delà des mesures pédagogiques générales.

Les besoins éducatifs particuliers peuvent être identifiés dans les domaines prioritaires suivants : apprentissage, développement mental, développement affectif et social, développement physique et moteur, audition et vision.

Qu'est-ce que le Service Mobile d'Education Spécialisée (SMES) ?

Le Service Mobile d'Education Spécialisée est composé d'enseignants qui ont des connaissances spécifiques dans le domaine du diagnostic et de l'accompagnement éducatifs spécialisés. Ils examinent le niveau actuel d'apprentissage et de développement de votre enfant, les ressources disponibles et recommandent des mesures de soutien.

Comment contribuer ?

En plus de votre participation active aux discussions et aux consultations, vous pouvez apporter un soutien significatif au processus de prise de décision en fournissant au SMES des copies de tous les documents mis à votre disposition dans ce contexte à un stade précoce. Ceux-ci comprennent, entre autres :

- dossiers thérapeutiques / médicaux / psychologiques (notamment : orthophonie, ergothérapie, physiothérapie, centre de pédiatrie sociale, centre de l'autisme)
- conclusions de spécialistes médicaux
- opinion psychologique scolaire
- documentation de développement de la crèche et accompagnement précoce
- plan d'évolution pédagogique

S'il est déterminé que votre enfant a des besoins éducatifs spéciaux, lors de la mise en place des transitions, par ex. entre le primaire et le secondaire, il faut créer les conditions pour que l'accompagnement puisse se poursuivre avec succès. Vous devez donc informer immédiatement l'école d'accueil des besoins éducatifs particuliers de votre enfant et fournir des documents tels que des rapports d'expertises, des plans de soutien et des rapports de développement.

Suivre le chemin

Informations pour les parents sur la détermination des besoins éducatifs particuliers

Chers parents, votre enfant est suspecté d'avoir des besoins éducatifs particuliers. Cette hypothèse va maintenant être vérifiée. Nous aimerions vous informer sur les étapes du processus et le contenu important afin que vous n'attendiez pas cet examen avec incertitude, inquiétudes et questions.

Il est très important pour nous de vous impliquer dès le début en tant qu'expert de votre enfant. Vous connaissez votre enfant et souhaitez les meilleures opportunités possibles pour son développement. En tant qu'experts du soutien scolaire, les enseignants de l'école de votre enfant et de l'école spécialisée sont à votre disposition pour vous conseiller.

Ce dépliant est destiné à vous donner un premier aperçu des principaux termes et étapes de la consultation et de la procédure de détermination des besoins éducatifs spéciaux.

Toutes les bases juridiques sont disponibles sur Internet à l'adresse www.revosax.sachsen.de :

- Législation scolaire pour l'État libre de Saxe (SächsSchulG)
- Règlement scolaire des écoles à besoins spéciaux (SOF5)
- Règlement scolaire pour les écoles élémentaires (SOG5)
- Règlement scolaire pour les écoles secondaires et secondaires du soir (SOOSA)
- Règlement scolaire pour les écoles communautaires (SOGES)
- Règlement scolaire des lycées (SOGY)
- Règlement administratif Echantillon de besoins éducatifs spéciaux et conseils (VwV Muster sonderpädagogischer Förderbedarf und Beratung)

Editeur et rédaction : Office d'état pour les écoles et l'éducation, Reichenhainer Straße 29 a, D-09126 Chemnitz, téléphone : +49 371 5366-0, e-mail : poststelle@lasub.smk.sachsen.de, www.lasub.smk.sachsen.de

Conception et mise en page : September Markenführung GmbH

SONDERPÄDAGOGISCHE
DIAGNOSTIK UND FÖRDERUNG



1. Consultation¹

Objectif

Conseils sur les besoins de soutien, les ressources et l'accompagnement

Contenu

- discussions avec les personnes impliquées dans le développement de votre enfant
- éventuellement, observation de votre enfant et de son environnement d'apprentissage
- analyse des découvertes médicales, psychologiques et thérapeutiques existantes²

Contribuants³

- vous, en tant que parent
- votre enfant
- enseignants (le cas échéant, professionnels pédagogiques⁴)
- enseignant du SMES⁵

Résultat

L'enseignant du SMES⁵ établit un protocole de résultats avec des recommandations

- pour un accompagnement personnalisé de votre enfant à l'école,
- des mesures périscolaires sous la responsabilité des parents,
- éventuellement pour des conseils supplémentaires et
- si nécessaire, engager la procédure de détermination des besoins éducatifs particuliers.

Vous ou l'école de votre enfant pouvez demander une procédure pour identifier les besoins éducatifs spéciaux.

2. Diagnostic¹

Objectif

Détermination des besoins d'accompagnement

Contenu

- Diagnosics de pédagogie spécialisée, par exemple :
- discussions avec les personnes impliquées dans le développement de votre enfant
 - observation de votre enfant et de son environnement d'apprentissage
 - tests
 - analyse des découvertes médicales, psychologiques et thérapeutiques existantes²

Contribuants³

- vous, en tant que parent
- votre enfant
- enseignants (le cas échéant, professionnels pédagogiques⁴)
- enseignant du SMES⁵

Résultat

L'enseignant du SMES⁵ établit un rapport d'enseignement spécialisé dans lequel

- des déclarations sont faites sur d'éventuels besoins éducatifs particuliers,
- des recommandations concernent le programme d'études et le lieu de scolarisation,
- des propositions de soutien ont été formulées et
- les exigences relatives au lieu de scolarité et aux cours sont décrites.

Vous recevrez un exemplaire du rapport d'expertises.

3. Comité de soutien

Objectif

Recommandations pour concevoir l'accompagnement

Contenu

- explication du rapport d'expertises et des conditions de réussite pour l'accompagnement
- occasion de poser des questions et de discuter
- prise de position de tous les participants

Contribuants³

- vous, en tant que parent
- votre enfant⁶
- enseignants (le cas échéant, professionnels pédagogiques⁴)
- enseignant du SMES⁵

Résultat

Les résultats sont enregistrés dans un compte-rendu.

S'il existe un besoin éducatif particulier, en tant que parent, vous avez le choix entre faire suivre à votre enfant un enseignement inclusif dans une école ordinaire ou un soutien éducatif intensif et spécialisé dans une école adaptée. La direction de l'école se prononce sur l'admission de votre enfant.

Le rapport et le compte-rendu des résultats du comité de soutien constituent la base de la décision de l'Office d'état pour les écoles et l'éducation.

4. Soutien

Objectif

Conception de processus de développement et d'apprentissage efficaces

Contenu

- accompagnement personnalisé et ciblé
- diagnostics éducatifs (spéciaux) accompagnant le processus
- des conseils et un soutien pédagogiques particuliers

Contribuants⁷

- vous, en tant que parent
- votre enfant
- enseignants
- autres spécialistes pédagogiques
- enseignants en éducation spécialisée

Résultat

Le besoin de soutien dépend du niveau de développement individuel de votre enfant et est continuellement réexaminé. De cette manière, il est possible également qu'un besoin éducatif spécial soit à nouveau levé au cours de la scolarité.

1. La demande d'avis auprès du SMES⁵ et la demande de détermination des besoins éducatifs particuliers peuvent être faites par l'école ou les parents.
2. Un diagnostic médical ne justifie pas automatiquement l'existence de besoins éducatifs particuliers.
3. D'autres personnes et institutions concernées peuvent intervenir si nécessaire avec l'accord des parents.

4. Pour les enfants des groupes préparatoires à l'école primaire, les spécialistes pédagogiques de la garderie sont impliqués dans le conseil et le diagnostic.
5. Service Mobile d'Éducation Spécialisée
6. La participation de votre enfant est une décision conjointe fondée sur des aspects individuels.
7. D'autres personnes ainsi que des partenaires de réseau et de coopération extrascolaires peuvent être inclus.